

Société | Isabelle Falque-Pierrotin : "Nous avons besoin d'une boussole au sein du numérique"



La navigation au sein du monde étendu du web et du numérique, c'est le thème de cette deuxième édition des "Boussoles du numérique" qui se tiennent mercredi 10 et jeudi 11 décembre au Rocher de Palmer, à Cenon. Parmi les nombreuses conférences et ateliers/forums ouverts au public, un débat sur la manière d'accroître la culture numérique. Isabelle Falque-Pierrotin, présidente de la CNIL (Commission nationale de l'informatique et des libertés) et du G29, a répondu à ces questions de protection de l'utilisateur, dans ce monde vaste auquel il faudrait imposer des limites.

@qui : Est ce que pour avoir une culture numérique, il faut forcément avoir une souveraineté numérique ?

Isabelle Falque-Pierrotin : J'aurais tendance à répondre dans l'autre sens. Je pense qu'il y a actuellement un enjeu de garantir à la fois une souveraineté individuelle et collective sur le numérique. Individuelle, c'est à dire une capacité de maîtrise par les personnes de cet univers pour exploiter à leurs profits les potentialités mais aussi se défendre des risques. Collective, enfin, dans le sens où l'Europe a des valeurs, des garanties, des intérêts à défendre qui ne sont pas nécessairement ceux du reste du monde. Et elle doit pouvoir imposer aux acteurs qui offrent des services sur son territoire un certain nombre de règles, offrant des garanties aux citoyens européens. Pour faire tout cela, un des leviers nécessaires est de donner à chacun cette culture du numérique. C'est vrai aussi au niveau plus global car les enjeux au niveau européen et national nécessitent une mobilisation des décideurs publics et d'identifier que ce sont des enjeux stratégiques, que l'Europe a une voix singulière à faire entendre. Il faut donc qu'ils se soient appropriés ces sujets.

@qui : La CNIL a-t-elle des ennemis en matière de droit et d'accès au numérique ?

I F-P : Nous n'avons pas d'ennemis. La CNIL est chargée de faire respecter le droit, notamment national et européen, et de faire en sorte qu'aucun acteur, y compris les acteurs étrangers, ne se soustraient aux obligations de la loi. Ces grands acteurs de l'internet, comme les autres, doivent respecter ce que le cadre juridique européen demande en termes de protection des personnes. Il faut donc parler d'une voix unie au niveau des CNIL européennes pour être plus crédibles, jouer de façon intelligente sur la publicité des sanctions que l'on rend car ces grandes entreprises sont très soucieuses de leur image par rapport à leur marché. On voit que la publicité de sanction de la CNIL de janvier 2014 a été très efficace par rapport à Google, par exemple. Mais c'est aussi faire entrer ces grandes entreprises dans une démarche de mise en conformité de manière à ajuster leurs pratiques

(actuellement, on négocie la mise en conformité de Google sur sa politique de vie privée).

@qui : Le marché est-il donc un obstacle au développement de la culture numérique ?

I F-P : Les acteurs économiques essaient d'avoir l'emprise la plus large sur le marché en fonction de ce qu'ils pensent être les attentes de ce marché. Si les attentes se modifient et s'ils ont l'impression que leurs consommateurs ne leur font plus confiance, ce qu'ils perçoivent aujourd'hui comme une contrainte simplement juridique, va devenir pour eux très important, car cela impacte directement les attentes de leurs clients. Aujourd'hui, ils ont donc tout intérêt à respecter le cadre juridique européen, d'avoir une approche plus éthique des données car ces attentes des clients et des consommateurs sont en train de changer. A la suite de l'affaire Snowden, les offreurs de CLOUD américains ont perdu en quelques semaines 20% de leur part de marché. Il y a eu une sorte de crise de confiance par rapport à ces offres. Le numérique ne se développera pas s'il n'y a pas de confiance. Au sein de l'univers numérique, la clef de cette confiance, c'est la protection des données.

@qui : Cette protection des données à récemment été l'objet d'un vaste scandale de photos volées chez les stars d'Hollywood...

I F-P : Je ne suis pas sûre que cette affaire constitue une rupture mais il reste clair que la sécurité des données et des contenus et le fait que l'on sache exactement qui y accède devient une demande fondamentale de la part des consommateurs et des clients. Dans cette culture du numérique, il y a une rubrique « sécurité » qui n'est pas du tout suffisamment travaillée aujourd'hui. Au sein de la CNIL, nous le voyons bien dans les contrôles que nous faisons auprès de beaucoup d'entreprises de toutes tailles. Il y a un effort de mobilisation des acteurs économiques très important à faire dans les mois à venir.

@qui : Cette culture numérique est aussi en train de s'intégrer dans les écoles. Quelle serait la prochaine étape ?

I F-P : Nous avons milité depuis longtemps pour que l'éducation civique se reconfigure à l'aune du numérique et qu'on profite de ses usages pour évoquer et revivifier tous les grands principes républicains que sont la liberté, le respect, la citoyenneté, ect... en partant des usages tels qu'ils existent dans le numérique. Sur internet, jusqu'où va la liberté d'expression ? Y'a t'il des bornes ? On a un prétexte fabuleux pour réinventer cette éducation civique à l'ère du XXIème siècle.

@qui : Le numérique est-il une boussole pour ces nouveaux citoyens connectés ?

I F-P : Je pense plutôt qu'il faut avoir une boussole au sein du numérique. On est face à un vrai changement d'univers, une rupture historique majeure. Face à cette rupture, il faut que nous ayons des points de repères qui nous permettent individuellement et collectivement de faire des choix. Il est vraiment temps de fixer ces points de repère. La technologie en elle même n'est pas une boussole, elle ne doit pas s'imposer comme si elle allait de soi. Il y a probablement des choix à faire face à l'évolution sur lesquels les individus doivent s'exprimer.

L'info pratique : retrouvez l'intégralité du programme de la seconde édition des "[Boussoles du Numérique](#)"



Romain Béteille

Crédit Photo : RB

Publié sur [aqui.fr](#) le 10/12/2014

[Url de cet article](#)